

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 28 mai 2021,

LES 10 RECOMMANDATIONS DU COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE POUR L'ELABORATION DE LA 3^{EME} STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ.

#COMITEDEBASSIN #BIODIVERSITE
#SNB3

Les travaux d'élaboration de la 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 3) 2021-2030 sont engagés. A ce titre, le comité de bassin Seine-Normandie, ainsi que d'autres acteurs sont sollicités par Bérangère Abba secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité. Dans le contexte des constats alarmants de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), que confirment les indicateurs nationaux et pointe l'état des lieux (2019) du bassin Seine-Normandie, le comité de bassin réuni le 20 mai, dans un format digital, adopte 10 recommandations « pragmatiques proches du terrain ».

En préambule, François Sauvadet, président du comité de bassin Seine-Normandie, souligne les apports bénéfiques du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin et du programme d'intervention de l'agence de l'eau pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Il rappelle l'implication de longue date de l'agence de l'eau et la mise en œuvre d'actions clés dans le cadre du plan biodiversité de 2018 : les solutions fondées sur la nature (SFN), la désimperméabilisation des sols, les paiements pour services environnementaux (PSE), le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de prévention de l'érosion des sols ou de restauration des fonctionnalités des cours d'eau.

10 recommandations du comité de bassin

- 1- Répondre aux besoins de connaissance opérationnelle à l'échelle des bassins hydrographiques pour clarifier objectifs et feuilles de routes. Par exemple, des indicateurs simples de la biodiversité portant sur l'état de conservation des habitats et fonctions écologiques pourraient utilement être établis et diffusés à l'échelle des bassins hydrographiques.
- 2- Capitaliser sur l'expérience de la politique de l'eau pour la mise en œuvre d'une politique de la biodiversité au-delà de la gestion des espaces de forte protection et du réglementaire. Ainsi les documents de planification existent, stratégies régionales de la biodiversité (SRB) schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), SDAGE, ou encore les SAGE qui pourraient être étendus à la biodiversité (SAGEB). Ce sont désormais les contractualisations de territoires et engagements locaux qui doivent focaliser l'attention.

- 3- Poursuivre la clarification des compétences territoriales des collectivités et entre les services et établissements publics de l'Etat pour la mise en œuvre des plans d'actions biodiversité : lisibilité sur les sources de financements, renforcement de l'ingénierie territoriale nécessaire.
- 4- Favoriser une évolution de la fiscalité pour diversifier les ressources des agences de l'eau et faciliter la mise en œuvre d'une politique de bassin ambitieuse en matière de biodiversité, indispensable pour instaurer une lisibilité et une pérennité des interventions en faveur des porteurs de projets.
- 5- Améliorer la prise en compte effective des dispositions du SDAGE par les politiques sectorielles : urbanisme et agriculture en premier lieu.
- 6- Lutter contre l'artificialisation des sols et du littoral ainsi que contre les pertes de fonctionnalités et de valeur patrimoniale des zones humides et des autres espaces naturels.
- 7- Faciliter l'intervention des collectivités, entreprises et associations développant des solutions pour la protection du milieu et de la biodiversité et accroître leur résilience face au changement climatique.
- 8- Offrir les outils fonciers permettant de repenser les territoires et leur aménagement à long terme en favorisant des modes d'occupations du territoire respectueux de la biodiversité.
- 9- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer les estuaires, la mer et le littoral, et promouvoir une gestion résiliente de la bande côtière dans le contexte du changement climatique.
- 10- Former et sensibiliser les futurs décideurs et le grand public, faciliter l'engagement des décideurs

La consultation sur l'eau : tous les avis comptent

La consultation sur l'eau est engagée ! rappelle François Sauvadet. Du 1er mars au 1er septembre, le public (habitants et partenaires) est consulté sur l'eau et les inondations dans le bassin Seine-Normandie. Le comité de bassin est le lieu de partage de l'avancement de cette consultation sur le territoire. 5 forums territoriaux centrés sur les enjeux de l'eau ont totalisé 1575 connexions en mars-avril.

L'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise l'ensemble de ses partenaires et des acteurs relais pour diffuser, sensibiliser, accompagner le public à répondre via un questionnaire en ligne <https://bit.ly/Consultation-eauSN>

François Sauvadet souligne que « *la consultation du public est également une occasion de sensibiliser sur les enjeux de l'eau. Chacun est invité à relayer cette participation et à y participer : tous les avis comptent* ».

Les réponses seront prises en compte par le comité de bassin qui pourra modifier ou compléter le futur SDAGE avant son adoption début 2022.

L'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne la biodiversité. Les chiffres...

Durant le programme d'interventions
2019-2024, (hors plan de relance) :

346 M€ d'aides seront consacrés à la
restauration et à la gestion des milieux
aquatiques ou humides.

En 2019, (1^{ère} année du programme) :

603 km de
RIVIERES
restaurées &
RENATUREES

93 ouvrages
effacés & **6** passes à
poissons réalisées
pour rétablir la
**CONTINUITÉ ECOLOGIQUE
DES COURS D'EAU**

3 363 ha
de ZONES HUMIDES
protégées ou
restaurées (dont 228 Ha
protégées par acquisition)



Le comité de bassin organise la concertation des usagers de l'eau.
Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin, composé de
représentants des collectivités (40%), des usagers (40%), de l'Etat (20%)
est le lieu de concertation sur la politique de l'eau. Le comité de bassin
Seine-Normandie compte 185 membres et s'organise en commissions et en
groupes de travail.

Contact presse

Marie-Anne Petit

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr

